

21 juillet 2022

Rappel sur le risque aux cyanobactéries et l'importance du respect des interdictions aux abords des retenues d'eau brute

Les cyanobactéries sont des organismes existants depuis 3 milliards d'années. Elles sont présentes dans les cours d'eau, les lacs, les retenues. Quand certaines conditions sont remplies, notamment en cas de fortes chaleurs, elles peuvent ponctuellement atteindre de manière localisée des concentrations importantes. Les toxines qu'elles dégagent peuvent alors devenir dangereuses pour la santé de l'homme et des animaux. Les fortes concentrations en cyanobactéries sont visibles par une coloration prononcée verte ou bleutée de l'eau. Leur développement est favorisé par les fortes chaleurs et la diminution des écoulements dans les rivières. L'ARS (Agence Régionale de Santé) est compétente pour analyser la présence de cyanobactéries et procède à des analyses au niveau des zones de baignades autorisées dans les retenues.

Etant données les conditions de chaleur actuelles et la probable intoxication regrettable d'un chien sur la retenue de Mervent, Vendée Eau tient à rappeler :

- Que les retenues d'eau sont des réserves d'eau brute et non d'eau potable. Cette eau, à l'image de celle des cours d'eau, n'est pas propre à la consommation. **Les humains et les animaux domestiques doivent être abreuvés avec de l'eau potable (en particulier l'eau du robinet).**
- Que des arrêtés préfectoraux réglementent les abords des retenues (périmètres de protection) : **la baignade des humains et des animaux y est strictement interdite, sauf sur les zones spécifiquement aménagées et autorisées.**

Vendée Eau invite chacun à la responsabilité pour veiller au respect des interdictions, qui sont rappelées sur les panneaux aux abords des retenues. Dans un souci de pédagogie, et bien que les cas d'incidents soient exceptionnels, Vendée Eau va lancer une réflexion sur la communication autour du risque lié à la présence potentielle de cyanobactéries aux abords des retenues.

Vendée Eau rappelle également que les usines de potabilisation, qui transforment l'eau brute en eau potable, permettent d'éliminer les éventuelles cyanobactéries et leurs toxines par différents procédés successifs de traitement, rendant l'eau parfaitement adaptée à la consommation de chacun.

Vendée Eau est le service public de l'eau en Vendée. Vendée Eau est en charge de la protection et du captage de l'eau brute et de la production et de la distribution de l'eau potable pour les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que l'île d'Yeu.

Contact presse :

Gauvain RAMIS

Responsable Communication

06 68 37 80 93

gauvain.ramis@vendee-eau.fr

